

Annie Aucante
Présidente
Association de défense des résidents de l'EHPAD
de La Bresse et de leurs familles
13 rue du Hohneck
88 250 La Bresse

La Bresse le 16-08-2017

Tél 03 29 25 96 09

Madame Monique Iborra
Députée
Vice-présidente de la
Commission des Affaires sociales
de l'Assemblée nationale

Objet : « Mission flash » EHPAD

Madame la Députée,

La Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale lance une « mission flash » sur les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes, dont vous êtes la rapporteure. Présidente de l'Association de défense des résidents de l'EHPAD de la Bresse et de leurs familles dans le département des Vosges et membre du Conseil de la vie sociale de ce même établissement, je souhaite vous apporter mon témoignage et mes réflexions.

Cette mission se penchera entre autres sur les financements des EHPAD, les grilles tarifaires mais également le fonctionnement des établissements et la formation des personnels : domaines des plus sensibles et qui exigent des solutions rapides car il est patent que la situation des EHPAD se détériore d'année en année et que les dérives sont légions.

Le conflit aux Opalines de Foucherans dans le Jura, celui de l'EHPAD d'Argenteuil Les Pensées dans le 95, les augmentations extravagantes des tarifications suite à des restructurations d'établissements dans mon département et ailleurs en France, des directeurs subissant des pressions insupportables de la part des autorités de tutelle ainsi qu'un manque chronique de personnels soignants, montrent des signes évidents de dysfonctionnements lourds qui permettent de moins en moins une prise en charge et un accueil digne des personnes âgées dépendantes.

Il est clair que la politique appliquée par les organismes de tutelle, Agences régionales de santé, Conseils départementaux repose depuis quelques années sur une logique uniquement comptable qui ne tient plus compte de l'humain. Or, pour qu'une prise en charge et un accueil des personnes âgées dépendantes demeurent de qualité, il y faut des moyens, malheureusement ceux-ci aujourd'hui font défaut. Ce que souligne à juste titre Madame Brigitte Bourguignon, Présidente de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale quand elle déclare: « *Nous avons été*

interpellés par la grève des Opalines ,mais pas seulement, cela nous renvoie à des situations que nous avons tous vécues sur nos territoires ». Il s'agit bien d'un problème global de société, voulons-nous encore dans notre pays, La France, pays des Droits de l'Homme, assurer à nos aînés, parents, grands-parents une vie digne dans un esprit de solidarité ? Pour cela il nous faut refuser d'être prisonniers des logiques comptables que l'on voudrait nous imposer.

Les Conseils généraux, devenus départementaux, ont souhaité prendre en charge les compétences relevant de l'autonomie et notamment les établissements d'hébergement des personnes âgées et dépendantes, mais les résultats ne sont pas à la hauteur. Il n'y a aucune cohérence entre les départements, chacun appliquant ses propres critères ce qui génère des différences de traitements sur l'ensemble du territoire. Peut-être faudrait-il revenir à une gestion nationale ou alors harmoniser ces critères.

Je reste, Madame la Députée, à votre disposition, pour toutes informations complémentaires.

Veillez agréer, Madame la Députée, l'expression de mes respectueuses salutations.

Annie Aucante

Fiche technique de l'EHPAD de La Bresse (88) - 27 et 32 A rue de la Clairie
tél : 03 29 25 59 25

EHPAD géré par le CCAS de La Bresse

Président Monsieur Hubert Arnould, Maire de la Bresse
Directeur Monsieur Patrice Français

85 lits d'hébergement pour personnes âgées

Un bâtiment neuf de 50 lits :

- 26 lits d'hébergement permanent
- 24 lits d'hébergement permanent dans deux unités de vie protégée dédiées à l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées.

Un bâtiment restructuré de 35 lits :

- 30 lits d'hébergement permanents
- 5 lits d'hébergement temporaire.

Tarif journalier : 48, 86 euros, le moins cher du département en ce qui concerne les établissements modernisés.

(Tarif en moyenne de 53,99 euros sur les Vosges)

Il me faut cependant ajouter que l'EHPAD de La Bresse a connu une forte augmentation en 2015, de 75 euros mensuels suite aux travaux de modernisation et de réhabilitation. Puis deux autres augmentations consécutives en 2016 et 2015. Est-il normal, de faire supporter le coût des travaux réalisés par les résidents, qui pour la plupart retraités du textile ne perçoivent que de faibles pensions.

En 2015 suite à l'augmentation des 75 euros mensuels, j'ai déposé un recours auprès du Tribunal Interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy afin d'annuler l'arrêté pris par le département. Ce Tribunal vient de me donner raison en condamnant le département à rembourser les sommes perçues indûment.